

**Synthèse de l'évaluation périodique du
Doctorat en psychologie (cheminement
professionnel) 3293 (3213)**



Décanat des études
Février 2020

Table des matières

1. Historique du programme	3
2. Description du doctorat en psychologie (cheminement professionnel) 3293 (3213) de l'UQO 3	
Objectifs.....	3
Structure du programme.....	4
3. Processus d'évaluation	5
Autoévaluation et évaluation par l'OPQ	5
Déroulement de l'évaluation.....	5
Autoévaluation	6
Comité d'évaluation	6
Méthodologie	6
Évaluation externe	7
4. Constats de l'évaluation	8
Bilan du programme.....	8
Recommandations de l'Ordre de psychologues du Québec	9
Recommandations finales du comité d'évaluation	10

1. Historique du programme

Le doctorat en psychologie-cheminement professionnel de l'UQO a été ouvert à l'automne 2009. Bien que le programme en soit à sa première évaluation périodique, il a subi de nombreuses modifications depuis son ouverture, pour la plupart mineures. Les premières modifications ont eu lieu dès 2010, suite à la réception de l'avis de la commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ. Depuis, des révisions ont été réalisées à la suite de commentaires récurrents des étudiants, des professeurs et des milieux de pratique afin de corriger des irritants ou afin de mieux s'arrimer avec les modifications apportées aux normes de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) en termes de développement des compétences professionnelles. Ainsi, entre 2010 et 2018, des cours ont été ajoutés, retirés, scindés ou combinés, des descriptifs de cours ont été révisés, le contingentement a été modifié, des préalables ont été ajoutés ou retirés à des cours, l'ordre de certains cours a été modifié, etc.

2. Description du doctorat en psychologie (cheminement professionnel) 3293 (3213) de l'UQO

Objectifs

Ce programme vise l'obtention du doctorat à partir d'un diplôme de premier cycle dans une démarche intégrée et continue de formation académique, d'activités de recherche et d'intervention clinique. Le programme compte un cheminement qui permet une spécialisation des étudiants soit au sein du profil psychologie clinique ou celui de la neuropsychologie clinique.

Le cheminement professionnel (D.Psy.) offre à l'étudiant une formation axée sur les dimensions de l'évaluation et de l'intervention psychologique. Il permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans l'un des domaines de spécialisation offerts par le programme.

Ce programme est reconnu par l'OPQ et permet l'obtention d'un permis de pratique comme psychologue clinicien et de l'attestation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques pour les étudiants du profil neuropsychologie clinique.

Ce doctorat de 120 crédits vise l'atteinte des compétences professionnelles chez les futurs psychologues à travers la scolarité, les activités de recherche et la formation pratique composée d'un stage de 700 heures et de deux internats de 800 heures chacun.

Au terme du programme d'études de doctorat en psychologie, l'étudiant devrait avoir démontré qu'il a acquis des connaissances et des habiletés pour agir en tant que :

1. psychologue praticien apte à évaluer et à intervenir auprès de diverses clientèles en s'appuyant sur les connaissances scientifiques de la discipline et sur une connaissance approfondie des besoins et caractéristiques des milieux;
2. psychologue praticien capable de produire et de communiquer un savoir scientifique à partir de sa pratique professionnelle et contribuer au développement et au renouvellement des pratiques professionnelles dans ce domaine;
3. psychologue capable d'assumer le rôle de consultant, de superviseur et de gestionnaire.

Structure du programme

* NOTE: Les préalables sont indiqués entre parenthèses à la fin du titre du cours s'il y a lieu

PROFIL PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Cours obligatoires

PSY9403	Évaluation psychodiagnostique
PSY9143	Éthique et déontologie
PSY9103	Mesures et évaluation des troubles de la personnalité
PSY9393	Évaluation et mesures psychologiques (PSY9403)
PSY9153	Consultation et supervision (PSY9416 ou PSY9516)
PSY9026	Projet d'essai doctoral
PSY9963	Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique (PSY9026)
PSY9163	Techniques d'analyses quantitatives multivariées
PSY9518	Essai : rédaction et dépôt
PSY9516	Stage en psychologie clinique (PSY9106 et PSY9143 et PSY9233 et PSY9383 et PSY9393 et PSY9403)
PSY9383	Compétences interpersonnelles et conduite de l'entretien
PSY9106	Méthodes d'intervention auprès de l'adulte
PSY9233	Méthodes d'intervention en gestion de crise et en intervention post-traumatique
PSY9019	Internat I (PSY9416 ou PSY9516)
PSY9119	Internat II (PSY9019)
9 crédits optionnels	

Cours optionnels

Choisir, un cours d'intervention individuelle, un cours d'intervention de groupe et un troisième au choix.

Intervention individuelle

PSY9443	Méthodes d'intervention auprès de l'enfant et de l'adolescent
PSY9433	Méthodes d'intervention auprès de la personne âgée

Intervention de groupe

PSY9243	Méthodes d'intervention et psychothérapie auprès des groupes
PSY9453	Méthodes d'intervention auprès des couples
PSY9423	Méthodes d'intervention auprès de la famille
PSY9503	Psychopharmacologie clinique
PSY9523	Techniques d'analyses qualitatives de données

PROFIL NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

Cours obligatoires

PSY9143	Éthique et déontologie
PSY9036	Évaluation et mesures neuropsychologiques

PSY9383	Compétences interpersonnelles et conduite de l'entretien
PSY9463	Neuroanatomie et neurophysiologie 1
PSY9483	Neuropsychopathologie 1
PSY9026	Projet d'essai doctoral
PSY9253	Méthodes d'intervention en neuropsychologie (PSY9483 ou PSY9493)
PSY9473	Neuroanatomie et neurophysiologie 2 (PSY9463)
PSY9493	Neuropsychopathologie 2 (PSY9483)
PSY9503	Psychopharmacologie clinique
PSY9373	Neurosciences cognitives (PSY9463)
PSY9416	Stage en neuropsychologie clinique (PSY9036 et PSY9143 et PSY9383 et PSY9483 et PSY9493)
PSY9163	Techniques d'analyses quantitatives multivariées
PSY9963	Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique (PSY9026)
PSY9153	Consultation et supervision (PSY9416 ou PSY9516)
PSY9019	Internat I (PSY9416 ou PSY9516)
PSY9119	Internat II (PSY9019)

3. Processus d'évaluation

Autoévaluation et évaluation par l'OPQ

Le doctorat en psychologie-cheminement professionnel de l'UQO est soumis à l'évaluation périodique institutionnelle et à l'évaluation quinquennale par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

L'OPQ réalise une évaluation de tous les programmes de formation doctorale menant à un diplôme qui donne accès au permis de l'OPQ. Dans le cadre de son processus d'évaluation, l'OPQ demande aux universités de compléter, tous les cinq ans, un questionnaire qui vise à recueillir de façon exhaustive, pour chaque programme, toute l'information en lien avec les normes et les critères du *Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie - Normes, critères minimaux et processus d'évaluation des programmes universitaires aux fins de recommander l'ajout, le maintien ou le retrait d'un diplôme de la liste des diplômes donnant accès au permis de l'Ordre des psychologues du Québec 2016* (Manuel 2016).

Considérant la concordance des dates prévues au calendrier octennal d'évaluation des programmes de l'UQO et de l'échéancier établi par l'OPQ pour la réalisation de l'évaluation du doctorat-cheminement professionnel de l'UQO, les deux démarches ont été jumelées, et ce, en vertu de l'article 6.3.4 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO (ci-après « la *Politique* »). Ainsi, conformément à la *Politique*, la visite et l'avis produits par le comité de l'OPQ ont tenu lieu d'évaluation externe. En outre, les questionnaires d'évaluation quinquennale de l'Ordre viennent compléter le rapport d'autoévaluation du programme.

Déroulement de l'évaluation

En juin 2017, l'UQO a été informée par l'OPQ que l'évaluation quinquennale de son programme de doctorat en psychologie-cheminement professionnel aurait lieu au cours de l'exercice 2017-2018. Un comité regroupant des personnes intervenant dans le programme, dirigé par la responsable du programme, s'est afféré à remplir les questionnaires d'évaluation quinquennale,

lesquels ont été transmis à l'OPQ en août 2018. Le comité d'autoévaluation du programme a été formé en mai de la même année. Les questionnaires d'enquête pour l'autoévaluation ont été transmis aux différentes populations (étudiants, diplômés, professeurs et personnes chargées de cours et employeurs) au cours de l'hiver 2019. La visite à l'UQO du comité évaluateur de l'OPQ a eu lieu le 29 mars 2019 et le rapport final de l'Ordre, incluant ses recommandations, a été reçu le 25 octobre suivant. Le 9 décembre 2019, à la lumière des conclusions de l'autoévaluation et des recommandations de l'Ordre, le comité de programme du doctorat en psychologie-cheminement professionnel a entériné le dossier d'évaluation ainsi que les recommandations finales. Le dossier d'évaluation du doctorat en psychologie-cheminement professionnel a été évalué et recommandé par la sous-commission des études de l'UQO lors de sa rencontre du 18 février 2020.

Autoévaluation

Comité d'évaluation

Le comité responsable de l'autoévaluation était formé de Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie et responsable du programme de troisième cycle en psychologie, de Sébastien Normand, professeur au Département de psychoéducation, de psychologie et de Gabrielle Dugas, étudiante au programme de doctorat en psychologie-cheminement professionnel.

Méthodologie

Statistiques sur l'évolution des cohortes et l'état de la recherche

Les statistiques sur les inscriptions, la diplomation, la durée des études et la provenance des étudiants sont tirées de la Trousse d'évaluation de programmes de la Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec.

Les données sur le financement de la recherche ont été obtenues à partir du SID recherche. Les statistiques sur la production de la recherche ont quant à elles été extraites à partir de l'outil Inventaire de la production de la recherche du Décanat de la recherche et de la création de l'UQO.

Enquêtes par questionnaire

Afin de déterminer le degré de satisfaction envers le programme, une collecte de données a été réalisée au moyen de questionnaires transmis électroniquement aux populations suivantes : I) étudiants actifs du programme, II) étudiants qui ont diplômé, III) professeurs et personnes chargées de cours et IV) employeurs du domaine de la psychologie. Les questionnaires ont été élaborés par le comité d'évaluation du programme, à partir des modèles types proposés par la Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec. Ils comprenaient des questions fermées et ouvertes, couvrant un ensemble exhaustif de thématiques sur le programme (pertinence du programme, objectifs de la formation, structure du programme et cheminements, offre de cours, modalités d'évaluation, conditions d'admission, pédagogie et enseignement, encadrement de la recherche, stages et internats, financement des études, ressources disponibles à la bibliothèque, locaux et espaces physiques, etc.).

	Étudiants	Diplômés	Professeurs et chargés de cours	Employeurs
Critères de sélections	Étudiants inscrits au programme au printemps 2019	Diplômés du programme	Professeurs et chargés de cours intervenant dans le programme (enseignement, direction ou codirection d'étudiants)	Employeurs ayant reçu des internes de l'UQO dans les trois dernières années ou susceptibles d'embaucher des diplômés du programme
Période de consultation	26 février 2019 au 8 avril 2019			
n^{bre} de personnes sollicitées	72	22	56	46
n^{bre} de répondants	43	10	22	20
Taux de participation (%)	60	46	39	43

Évaluation externe

Selon la procédure établie par l'OPQ, la documentation fournie par l'Université est étudiée par le secrétariat général de l'Ordre et soumise à un sous-comité évaluateur (SCE) nommé par le comité de la formation des psychologues (Cfp). Le SCE est composé de deux membres du Cfp, soit un représentant du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et un représentant de l'Ordre. Le SCE est assisté d'un représentant du secrétariat général de l'Ordre et il peut aussi s'adjoindre une ressource ayant une expertise particulière au besoin. Au terme de son examen de la documentation, le SCE produit un rapport préliminaire faisant état de ses premières observations, lequel est transmis au responsable du programme environ un mois avant la visite de l'établissement. Le rapport d'évaluation préliminaire du doctorat en psychologie (cheminement professionnel) de l'UQO a été transmis à l'Université le 15 mars 2019. Les représentants de l'Ordre présents lors de la visite du 29 mars 2019 à l'UQO étaient : Stéphane Beaulieu, M. Sc., psychologue – secrétaire général OPQ, Dre Marie-Patricia Gagné, Ph. D., psychologue – secrétaire générale adjointe, Dre Johanne Dubreuil, Ph. D., psychologue – représentante nommée par le CA de l'OPQ, Dr Jean Vézina, Ph. D. – représentant nommé par le BCI.

Par la suite, le SCE soumet un projet de rapport final au Cfp, lequel formule des recommandations à l'intention du Conseil d'administration (CA) de l'Ordre quant aux aspects du programme qui requièrent une attention particulière et pour lesquelles ce dernier aura à déterminer les suites à donner. Les conclusions du CA et ledit rapport sont enfin acheminés à l'université, au BCI, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et à l'Office des professions. L'UQO a reçu le rapport final de l'Ordre le 25 octobre 2019.

4. Constats de l'évaluation

Bilan du programme

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pertinence des deux profils offerts (Psychologie clinique et neuropsychologie); ✓ Correspondance des objectifs du programme à la réalité de la pratique professionnelle; ✓ Contenu et ordre des cours permettant l'atteinte des objectifs du programme; ✓ Encadrement adéquat durant les stages; ✓ Accueil apprécié dans les milieux d'internats; ✓ Préparation adéquate des étudiants pour le marché du travail; ✓ Excellentes statistiques de placement en emploi à la sortie du programme; ✓ Conformité des locaux d'enseignement, des outils pédagogiques et des méthodes pédagogiques aux visées du programme; ✓ Excellent encadrement des étudiants dans la réalisation des activités de recherche; ✓ Expertise et qualification adéquate des personnes directement impliquées dans le programme; ✓ Solide formation aux différentes approches théoriques offerte dans le programme; ✓ Expertise variée et reconnue en recherche au sein du département; ✓ Expérience d'enseignement appréciable des enseignants du programme; ✓ Opportunités de stage offertes par la présence de la Clinique de services psychologiques de l'UQO; ✓ Proximité offerte par les petites cohortes d'étudiants; ✓ Offre de programmes en psychologie au 1^{er} cycle à l'UQO facilite le recrutement d'étudiants; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manquement au niveau de la formation auprès des clientèles enfants, adolescents et familles; ✓ Proportion et fréquence des cours optionnels trop faibles; ✓ Charge de travail trop lourde en deuxième année; ✓ Redondance entre certains contenus de cours du baccalauréat en psychologie et du doctorat; ✓ Formation en analyses statistiques jugée plus faible en comparaison avec d'autres universités; ✓ Pertinence critiquée pour certains cours du profil en neuropsychologie clinique; ✓ Charge de travail trop lourde associée au PED; ✓ Modalités d'évaluation de certains cours misant trop souvent sur le « par cœur »; ✓ Encadrement et accompagnement insuffisants des étudiants pendant les internats; ✓ Grille d'évaluation des stages et internats moins adaptée pour le profil neuropsychologie clinique;
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de programme équivalent à l'Université d'Ottawa et Carleton, ce qui permet d'attirer des étudiants en provenance des universités ontariennes; ✓ Politiques et plans d'action gouvernementaux en matière de santé mentale favorisent l'essor de la profession; ✓ Population de plus en plus sensibilisée aux enjeux de santé mentale créant un accroissement de la demande de services en psychologie; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Variété insuffisante des périodiques en psychologie disponibles à la bibliothèque; ✓ Nombre insuffisant de logiciels disponibles pour la recherche et manque d'accessibilité pour les équipements informatiques personnels des étudiants; ✓ Peu de locaux de recherche disponibles pour les étudiants au doctorat; ✓ Manque de flexibilité pour les réservations de locaux à la bibliothèque; ✓ Possibilités et informations disponibles sur le financement des études insuffisantes;

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité des milieux (privé, public, communautaire) et des domaines de pratique des psychologues; ✓ Réputation croissante de l'UQO dans le domaine de la psychologie; ✓ Collaborations étroites avec les milieux d'internat; ✓ Participation de l'UQO au comité consultatif de l'OPQ en vue de l'arrimage des exigences de l'Ordre et de la formation; ✓ Hausse démographique prévue en Outaouais entraînant une augmentation des besoins en psychologues; ✓ Possibilités de mobilité professionnelle entre les provinces en vertu des dispositions spécifiques pour les professions réglementées dans l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de personnel de soutien en statistiques pour les professeurs et les étudiants; ✓ Refonte fréquente du Manuel de l'OPQ; ✓ Contexte de compétition entre les étudiants de l'UQO et avec les étudiants des autres universités pour les places dans les milieux d'internat; ✓ Caractère professionnel de la formation restreint les possibilités de financement des étudiants auprès des organismes subventionnaires;
---	---

Recommandations de l'Ordre de psychologues du Québec

Profil psychologie clinique :

1. Que l'université mette en place un plan d'action afin que les étudiants satisfassent les exigences du Manuel en ce qui a trait aux heures de la formation pratique pour la compétence Évaluation.
2. Il est recommandé à l'université d'évaluer les apprentissages des étudiants ayant pris part à la formation de 12 h en psychopharmacologie clinique offerte à la CSPUQO.
3. Que l'université modifie, tel qu'annoncé, les libellés des cheminements de sorte que tous les étudiants complètent au moins un cours en intervention de groupe.
4. Que l'université mette en place un plan d'action afin de favoriser l'exercice de la Consultation.
5. Il est recommandé à l'université de poursuivre les initiatives permettant aux étudiants de s'initier à l'exercice de la supervision, notamment en jouant le rôle d'assistants-superviseurs.
6. Que l'université s'assure que chaque étudiant reçoive durant les stages le nombre total d'heures de supervision prévues au Manuel.

Profil neuropsychologie clinique :

1. Que l'université modifie, tel qu'annoncé, le cours PSY9383 Compétences interpersonnelles et conduite de l'entretien pour intégrer les connaissances sur le développement humain ou la structure et le fonctionnement dynamique d'un couple, d'une famille, d'un groupe, d'une organisation ou d'une collectivité.
2. Que l'université intègre à la formation théorique les sous-critères portant sur les notions de systèmes, de contexte de la demande d'évaluation, de présentation

des résultats, notamment en lien avec le système interpersonnel (famille, milieu de travail) de la personne évaluée, la capacité à évaluer les effets de l'intervention, ainsi que la capacité à moduler les interventions pour tenir compte des effets d'interaction de différents facteurs d'influence pertinents à la situation et la capacité de collaboration interprofessionnelle.

3. Que l'université mette en place un plan d'action afin de permettre aux étudiants de satisfaire les exigences des heures d'intervention prévues au Manuel (aménagement particulier pour le secteur de la neuropsychologie).
4. Que l'université mette en place un plan d'action afin de favoriser l'exercice de la Consultation.
5. Il est recommandé à l'université de poursuivre les initiatives permettant aux étudiants de s'initier à l'exercice de la supervision, notamment en jouant le rôle d'assistants-superviseurs.
6. Il est recommandé à l'université de mettre en place un plan d'action afin de favoriser l'atteinte par les étudiants des heures de contact client visées au Manuel.

Recommandations finales du comité d'évaluation

	Profil	
	Psychologie clinique	Neuropsychologie clinique
1. Examiner la possibilité d'ajouter une formation spécialisée en enfance, en adolescence et famille en envisageant les divers scénarios possibles (ajouts de cours, d'un profil complet, de stages, embauche de nouvelles ressources humaines et matérielles, etc.).	X	X
2. Réviser les objectifs et les contenus des cours du programme afin :	X	X
a. de s'assurer que ceux-ci se distinguent significativement de ceux des cours du baccalauréat en psychologie de l'UQO et d'ailleurs (se référer aux cours spécifiques mentionnés dans le rapport).	X	X
b. de s'assurer que tous les cours soient également adaptés pour le profil neuropsychologie clinique; trouver des solutions alternatives quand la révision des objectifs et du contenu n'est pas suffisante (se référer aux cours spécifiques mentionnés dans le rapport).	X	X
c. d'intégrer au cours <i>PSY9383 Compétences interpersonnelles et conduite de l'entretien</i> les connaissances sur le développement humain ou la structure et le fonctionnement dynamique d'un couple, d'une famille, d'un groupe, d'une organisation ou d'une collectivité.	X	X
3. Réviser les exigences en lien avec la compétence Évaluation, notamment :	X	
a. en s'assurant que les étudiants satisfassent les exigences du Manuel de l'OPQ en ce qui a trait aux heures de la formation pratique pour la compétence Évaluation.	X	

	Profil	
	Psychologie clinique	Neuropsychologie clinique
b. en évaluant les apprentissages des étudiants ayant pris part à la formation de 12 h en psychopharmacologie offerte à la CSPUQO.	X	
4. Réviser les exigences en lien avec la compétence Intervention, notamment :	X	X
a. En modifiant les libellés des cheminements de sorte que tous les étudiants complètent au moins un cours en intervention de groupe.	X	
b. En intégrant à la formation théorique les sous-critères portant sur les notions de systèmes, de contexte de la demande d'évaluation, de présentation des résultats, notamment en lien avec le système interpersonnel (famille, milieu de travail) de la personne évaluée, la capacité à évaluer les effets de l'intervention, ainsi que la capacité à moduler les interventions pour tenir compte des effets d'interaction de différents facteurs d'influence pertinents à la situation et la capacité de collaboration interprofessionnelle.		X
c. En mettant en place un plan d'action afin de permettre aux étudiants de satisfaire les exigences des heures d'Intervention prévues au Manuel (aménagement particulier pour le secteur de la neuropsychologie).		X
5. De mettre en place un plan d'action afin de favoriser l'exercice de la Consultation.	X	X
6. De poursuivre les initiatives permettant aux étudiants de s'initier à l'exercice de la supervision, notamment en jouant le rôle d'assistants-superviseurs.	X	X
7. De se pencher sérieusement sur le plan de formation du programme afin :	X	X
a. d'évaluer la possibilité d'augmenter la proportion et la fréquence des cours optionnels, et ce, dans la mesure des contraintes inhérentes aux exigences de l'Ordre pour la formation.	X	X
b. d'alléger la charge de travail des étudiants en 2 ^e année;	X	X
c. de revoir les exigences du PED et d'apporter les modifications si nécessaires;	X	X
8. De se pencher sur le stage et les internats dans le but :	X	X
a. d'alléger la charge de travail des étudiants en stage.		
b. de revoir les modalités d'évaluation et de modifier, si nécessaire, les grilles d'évaluation des stages et internats (par exemple, pour mieux l'adapter au profil en neuropsychologie clinique, revoir l'étendue de l'échelle de Likert, revoir la notation, etc.).	X	X

	Profil	
	Psychologie clinique	Neuropsychologie clinique
c. de s'assurer que les étudiants reçoivent, durant les stages et internats, le nombre total d'heures de supervision prévues au Manuel de l'Ordre.	X	X
d. de favoriser en internats l'atteinte par les étudiants des heures de contact client visées au Manuel.		X
e. de proposer des solutions en vue d'améliorer la préparation, l'encadrement, le placement et l'évaluation des étudiants en internats.	X	X
9. De se pencher sur la possibilité de bonifier la formation des étudiants et de proposer des solutions :	X	X
a. En analyse de données.	X	X
b. Relativement à la préparation aux responsabilités de supervision.	X	X
10. De mettre en place un plan d'action visant l'amélioration de la disponibilité pour les étudiants:	X	X
a. à davantage de périodiques électroniques spécialisés en psychologie.	X	X
b. à des logiciels spécialisés à partir de leur ordinateur personnel, tels que NVivo et SPSS.	X	X
c. à des locaux de recherche sur les deux sites de l'UQO.	X	X
d. à des locaux d'études et de travail d'équipe à la bibliothèque.	X	X
11. De mettre en place un plan d'action en vue d'améliorer les possibilités de financement des études pour les étudiants et le transfert des informations disponibles à cet effet.	X	X
12. De mettre en place un plan d'action afin de fournir un soutien en matière de statistiques aux étudiants et aux chercheurs pour la réalisation de leur recherche.	X	X